

► La Fondation du patrimoine

Premier acteur de la générosité en faveur du patrimoine, la Fondation du patrimoine se mobilise au quotidien, aux côtés des collectivités, associations et particuliers, pour préserver le patrimoine partout en France.

Pour chaque projet restauré, la Fondation du patrimoine participe activement à la vie des centres-bourgs, au développement de l'économie locale, à la création d'emplois et à la transmission des savoir-faire.

1 € de don au patrimoine = **21 €** de retombées économiques*

*Selon une étude Fondation du patrimoine-Pluricité 2020

Reconnue d'utilité publique, la Fondation du patrimoine offre une garantie de sécurité et une transparence financière. Chaque projet fait l'objet d'une instruction approfondie et d'un suivi rigoureux. Les dons ne sont reversés qu'à la fin des travaux, sur présentation des factures acquittées.

Sur le terrain, un solide réseau d'experts, composé de bénévoles et salariés, accompagne les projets et œuvre ainsi chaque jour à la préservation de notre patrimoine et de nos paysages.

Votre don ira à un projet de qualité !

► Mentions légales

La Fondation du patrimoine s'engage à reverser au porteur de projet les sommes ainsi recueillies nettes des frais de gestion évalués forfaitairement à 6 % du montant des dons.

Les informations que vous nous communiquez dans ce formulaire font l'objet d'un traitement informatique et sont destinées aux personnes habilitées par la Fondation du patrimoine. Conformément aux articles 39 et suivants de la Loi Informatique et Libertés et au Règlement Général sur la Protection des Données (RGPD), en justifiant de votre identité, vous bénéficiez de droits d'accès, de rectification, d'effacement ou de portabilité de vos données, du droit de retirer un consentement préalablement donné, ou, pour des motifs légitimes de vous y opposer totalement ou partiellement, ou encore à en demander la limitation. Pour exercer vos différents droits, vous pouvez envoyer un mail au Délégué à la Protection des Données de la Fondation du patrimoine : dpo@fondation-patrimoine.org. Plus d'informations dans notre Politique de Confidentialité présente sur www.fondation-patrimoine.org.

Seul le porteur de projet sera également destinataire de ces données pour les finalités définies dans ladite Politique de Confidentialité ; si vous ne souhaitez pas que nous lui communiquions vos coordonnées et le montant de votre don, cochez la case ci-contre

► Contacts



FONDATION DU PATRIMOINE

Délégation Champagne-Ardenne
21, rue Andrieux
CS 60033
51723 Reims Cedex
03 26 97 81 72
champagneardenne@fondation-patrimoine.org
www.fondation-patrimoine.org

Suivez-nous sur

COMMUNE DE COOLUS

2 bis Grande rue
51510 Coolus
03 26 64 11 19
mairie.coolus@wanadoo.fr
<https://www.coolus.fr/>

FONDATION



DU PATRIMOINE

► Je donne !

Pour la restauration de

**EGLISE SAINT-MARTIN
DE COOLUS**

Création graphique : Fondation du patrimoine - Photo de couverture © Fondation du patrimoine - Document généré par PrintFlux - Ne pas jeter sur la voie publique



Retrouvez
tous les projets sur
www.fondation-patrimoine.org

► Une église pourtant bien entretenue par la commune a besoin de vous

◆◆ LE PROJET

Votre soutien est indispensable pour sauvegarder l'église Saint-Martin, un édifice religieux des XV^{ème} et XVI^{ème} siècle. Située à Coolus, à 4.5 km de Châlons en Champagne, l'église a aujourd'hui besoin d'être restaurée.

Bien que l'église soit régulièrement entretenue par la commune, des fissures sont apparues sur le clocher et celui-ci commence à s'affaisser. Afin d'éviter des infiltrations d'eau, le projet porte donc sur la reprises des fissures et d'une partie de la couverture abîmée (maçonnerie et zinguerie).

Grâce à vos dons, la commune pourra continuer à entretenir l'église afin que ce patrimoine soit transmis dans le meilleur état possible aux générations futures.

◆◆ LE LIEU ET SON HISTOIRE

L'église Saint-Martin est une église en craie d'époque Renaissance et non protégée au titre des monuments historiques. Elle contient néanmoins un vitrail du XVI^{ème} siècle qui lui est classé depuis 1908.

En 1991, un nouveau coq est installé au cours d'une cérémonie qui sera suivie par de nombreux habitants.

◆◆ LA MOBILISATION

La commune entretient régulièrement l'église et elle est chère au cœur des habitants puisqu'elle est située au centre du village et les cloches y rythment la vie. L'objectif est de pouvoir continuer à y accueillir des offices religieux et des concerts car l'acoustique y est très bonne.

Grâce à vos dons, ce patrimoine sera préservé pour les générations futures.

Montant des travaux	35 800 €
Objectif de collecte	10 000 €
Début des travaux	Septembre 2023

► Bulletin de don

► Oui, je fais un don pour aider la restauration de EGLISE SAINT-MARTIN DE COOLUS

Et j'accepte que mon don soit affecté à d'autres actions de la Fondation du patrimoine si le projet n'aboutit pas dans un délai de 5 ans après le lancement de la collecte, s'il n'est pas réalisé conformément au programme de travaux validé par la Fondation ou dans le cas de fonds subsistants à l'issue de l'opération.

Sur notre site internet

www.fondation-patrimoine.org/87587

ou en flashant le QR code ci-contre.



Par chèque

Je complète les informations ci-dessous et je retourne ce bulletin de don à la Fondation du patrimoine (adresse au dos), accompagné de mon règlement à l'ordre de :

Fondation du patrimoine
EGLISE SAINT-MARTIN DE COOLUS

Le montant de mon don est de

80 € 150 € 250 € 500 €

Autre montant _____ €

Nom ou Société : _____

Adresse : _____

Code postal : _____ Ville : _____

E-mail : _____

► Je bénéficie d'une réduction d'impôt

Exemples de dons	80 €	150 €	250 €	500 €
Coût réel après réduction de l'impôt sur le revenu	28 €	51 €	85 €	170 €
	Réduction d'impôt de 66% du don dans la limite de 20% du revenu imposable.			
Coût réel après réduction de l'impôt sur la fortune immobilière	20 €	38 €	63 €	125 €
	Réduction d'impôt de 75% du don dans la limite de 50 000 € (cette limite est atteinte lorsque le don est de 66 666 €).			
Coût réel après réduction de l'impôt sur les sociétés	32 €	60 €	100 €	200 €
	Réduction d'impôt de 60% du don dans la limite de 20 000 € ou de 5% du chiffre d'affaires HT lorsque cette dernière limite est plus élevée.			

Le reçu fiscal vous sera adressé par e-mail. Si vous souhaitez recevoir votre reçu fiscal par courrier postal, merci de cocher la case ci-contre

Crédit photos © Fondation du patrimoine

